



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1703

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le devenir de l'hôpital de Dourdan. L'hôpital de Dourdan fait partie de ces hôpitaux de proximité auxquels nos concitoyens sont particulièrement attachés. La qualité des soins qui y sont prodigués et l'attention que le personnel porte aux malades sont deux caractéristiques qui expliquent cet attachement et justifient le maintien de l'ensemble des fonctions qui sont les siennes. Régulièrement la rumeur évoque une mise en cause de certaines activités. Il y a quelques mois c'était la maternité, puis par la suite les urgences que des élus de mauvaise augure, toujours les mêmes, disaient devoir fermer. Nous savons qu'il n'en est rien. Aujourd'hui, spécialement depuis le rapport du professeur Guy Vallencien, les mêmes annoncent la fermeture du bloc opératoire. À Dourdan, c'est près de 3 000 interventions qui, globalement, sont effectuées. Le travail réalisé en liaison avec les hôpitaux d'Arpajon et d'Étampes permet une mutualisation des moyens provoquant d'importantes économies, mais aussi une meilleure réponse à l'attente de nos concitoyens. Les personnels y font preuve de compétence, de disponibilité, les résultats sont des meilleurs. Aussi elle lui demande de lui préciser ses projets pour l'hôpital de Dourdan et de rassurer l'ensemble des personnels qui y travaillent et des riverains qui s'y font soigner.

Texte de la réponse

HOPITAL DE DOURDAN DANS L'ESSONNE

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Colot, pour exposer sa question, n° 1703, relative à l'hôpital de Dourdan dans l'Essonne.

Mme Geneviève Colot. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, l'hôpital de Dourdan fait partie de ces hôpitaux de proximité auxquels nos concitoyens sont particulièrement attachés.

La qualité des soins qui y sont prodigués et l'attention que le personnel porte aux malades sont deux caractéristiques qui expliquent cet attachement et justifient le maintien de l'ensemble des fonctions de l'établissement.

Régulièrement, la rumeur évoque une remise en cause de certaines activités. Voilà quelques mois, il s'agissait de la maternité. Depuis, des personnes mal intentionnées disaient que les urgences allaient devoir fermer. Nous savons qu'il n'en est rien. Aujourd'hui, à la suite du rapport du professeur Guy Vallencien, les mêmes annoncent la fermeture du bloc opératoire. Or, ce sont près de 3 000 interventions qui sont effectuées à Dourdan.

Le travail réalisé en liaison avec les hôpitaux d'Arpajon et d'Étampes se traduit par une mutualisation des moyens, qui a permis de dégager d'importantes économies et d'apporter une meilleure réponse à l'attente de nos concitoyens. Les personnels y font preuve de compétence, de disponibilité, et les résultats obtenus sont des meilleurs.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de nous préciser les projets de votre ministère pour l'hôpital de Dourdan, que vous connaissez bien, et de rassurer l'ensemble des personnels qui y travaillent, ainsi que les riverains qui s'y font soigner.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Madame la députée, vous posez la question de l'avenir du centre hospitalier de Dourdan, et vous savez mon attachement à cette belle commune de l'Essonne.

L'agence régionale de l'hospitalisation d'Île-de-France suit avec beaucoup d'attention les perspectives de développement du triangle hospitalier composé des trois établissements d'Arpajon, de Dourdan et d'Étampes, distants d'à peu près vingt kilomètres chacun et formant un territoire de santé assez homogène.

Le centre hospitalier de Dourdan, qui a fait ses preuves, s'est lancé dans une coopération nécessaire avec les deux autres établissements, et leurs directeurs travaillent activement à l'élaboration d'un projet médical commun, en accord avec les trois présidents des conseils d'administration et sous l'égide de l'agence régionale d'hospitalisation. Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, M. Jean Castex, s'est d'ailleurs lui-même rendu sur place en septembre dernier.

Notre objectif, qui est partagé par les responsables des trois établissements, est d'améliorer encore le service médical rendu aux populations par une bonne articulation de l'offre qui passe, dans le cadre du projet médical en cours de définition, par une mutualisation renforcée des moyens. En aucun cas, cet objectif ne peut avoir pour effet d'aboutir à la disparition de l'un ou l'autre de ces établissements mais, bien au contraire, d'en assurer la pérennité également par une meilleure organisation des activités.

D'ores et déjà, l'agence régionale de l'hospitalisation d'Île-de-France s'est engagée à soutenir le centre hospitalier de Dourdan. Lorsque le projet médical sera finalisé, un accompagnement financier des projets immobiliers sera étudié, ainsi qu'une aide au financement d'un poste de pédiatre.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait que cet établissement a déjà bénéficié d'un soutien financier important. En effet, l'agence régionale, préoccupée par la dégradation de la situation financière de l'hôpital, a conclu avec celui-ci, fin 2005, un contrat de retour à l'équilibre financier. En contrepartie des efforts de gestion engagés en interne, que je salue, une aide a été octroyée à hauteur de 2,4 millions d'euros, dont plus de 1,5 million d'euros a été versé dans le courant de l'année 2005 et 900 000 euros le seront sur la période de contractualisation 2006-2008.

Vous le voyez, madame la députée, ce soutien manifeste de la manière la plus claire l'engagement des pouvoirs publics de préserver à Dourdan une offre hospitalière publique de qualité.

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Colot.

Mme Geneviève Colot. Monsieur le ministre, je vous remercie de toutes ces bonnes nouvelles. Vous savez combien mes administrés sont attachés à cet hôpital de proximité, dans un secteur qui est un peu un parent pauvre de la région parisienne.

M. le président. Nous poursuivons ce petit tour de France des hôpitaux par la Saône-et-Loire. (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1703

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6665

Réponse publiée le : 28 juin 2006, page 4530

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 juin 2006